



MAIRIE DE BARGES

DEMANDE DE RESERVATION
DU PREAU

(Réservé aux habitants de Barges)

Mme ou M. :
Rue
Ville : 21910 Barges
Téléphone.....
Mail.....

Madame, Monsieur,

Vous sollicitez la location du préau du

.....au.....

✍ J'ai l'honneur de vous faire savoir que j'accepte cette location aux conditions du tarif et du règlement en vigueur. A ce jour, la délibération du conseil municipal du 09 septembre 2021 prévoit : (Cocher la durée souhaitée)

Habitants de Barges	Extérieurs à la commune Valable uniquement en cas de location de l'ERL
<input type="checkbox"/> 90 € pour le week-end	<input type="checkbox"/> 180 € pour le week-end
<input type="checkbox"/> 70 € pour la journée	<input type="checkbox"/> 120 € pour la journée

✍ Frais d'électricité : 10 € pour 1 jour

15 € pour le week-end

Les tarifs de la location et de l'électricité sont révisables chaque année au 1^{er} janvier ou 1^{er} juillet de l'année par délibération du conseil municipal

Pièces à fournir :

- Attestation d'assurance responsabilité civile **au nom du demandeur qui précise les dates de la location et le lieu**
-Vérifier la validité de l'assurance à la date de la location. Au besoin, fournir au plus tard 15 jours avant la date de la location, l'attestation d'assurance mise à jour.
- Adresse de la salle : « Espace de Rencontre et de Loisirs de Barges, En Vougeot, 21910 Barges).
- Photocopie de la carte d'identité ou récépissé de la déclaration en préfecture pour les associations
- Chèque acompte 50% libellé à l'ordre du trésor public **et au nom du demandeur de**
Les espèces ne sont pas acceptées.
- Caution de 500 € à l'ordre du trésor public et au nom du demandeur
- Justificatif de domicile

Les clés vous seront remises par le personnel communal en charge de la gestion du préau et de l'ERL. A cet effet, vous devez contacter le secrétariat de mairie (03.80.36.61.02) une semaine avant la date de la location pour prendre rendez-vous.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

J'accepte les conditions du règlement joint. J'atteste sur l'honneur ne pas sous-louer le préau pour des personnes extérieures à la commune.

LE LOCATAIRE,
Porter la mention "lu et approuvé"
Date :

LE MAIRE,